



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER

### Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 3 octobre à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 26 septembre 2025 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO. Cette séance a eu lieu suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion initiale du vendredi 26 septembre 2025 et le Conseil d'Administration pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

#### **Etaient présents :**

Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Sylvie ROBERT-STOCK - M.Adrien KERSEBET-VEGEAIS

#### **Etais représentée :**

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

#### **Etaient excusés :**

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - M. Pascal BULTEZ - Mme Catherine VINCENT

#### **Etaient absents :**

M. Didier QUENOUILLE - Mr Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN - M. Jean-Eudes D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - M. Guy De la BROUSSE - Mme Adèle GRAND BRODEUR

#### **Secrétaire de séance**

M.Adrien KERSEBET-VEGEAIS

---

Mme Guillon Vice-Présidente, en l'absence de la Présidente, ouvre la séance.

M. Adrien Kersebet-Vegeais est désigné secrétaire de séance.

#### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 juin 2025

#### **DELIBERATIONS**

1. Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS,
2. Modification du tableau des effectifs,
3. Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2025,
4. Autorisation de signer une convention relative au financement des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile gérés par les centres communaux d'Action Sociales au titre de l'année 2025,
5. Approbation du projet d'établissement de la Roseraie,
6. Acceptation de don et legs,

7. Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec Mme Hirson dans le cadre d'ateliers de NUTRITION (abroge et remplace la délibération 2025-35).
8. Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP,

## INFORMATIONS

Information sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 2ème trimestre 2025.

## SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2025</b>
<b>2025.39</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS Mme Guillon explique que les agents peuvent continuer à percevoir cette prime du fait que son versement a été adopté avant 1985.
<b>2025.40</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Modification du tableau des effectifs
<b>2025.41</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2025 Mme Guillon explique que certains bénéficiaires du RSA sont suivis par France Travail et d'autres structures comme le CCAS entre autres. Mme Robert-Stock demande combien de bénéficiaires sont suivis par le CCAS. Mme Guillon informe que le CCAS suivait 15 bénéficiaires mais 3 sont sortis du dispositif (réorientation ou création d'entreprise) le but étant un retour vers l'emploi. De plus une nouvelle responsable du service sociale a récemment pris ses fonctions et va reprendre le suivi. Mme Robert-Stock demande si les bénéficiaires qui ne viennent pas aux entretiens peuvent être exclus. Il est précisé qu'effectivement sans motif valable ils risquent des sanctions pour manquement. Mr Kersebet-Vegeais demande l'âge requis pour bénéficier du RSA. Il lui est indiqué que pour être éligible il faut avoir au moins 25 ans.
<b>2025.42</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Autorisation de signer une convention relative au financement des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile gérés par les centres communaux d'Action Sociales au titre de l'année 2025 Mme Guillon explique que le département verse un complément de traitement indiciaire aux aides à domicile afin de revaloriser leur salaire de base qui est peu élevé. Cette compensation a été mise en place avec la loi Séjú.
<b>2025.43</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Approbation du projet d'établissement de la Roseraie Mme Robert-Stock demande quelle est la durée d'un projet d'établissement. Mme Guillon répond qu'il doit être établi tous les 5 ans mais

	peut être réévalué chaque année.
<b>2025.44</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Acceptation de don et legs
<b>2025.45</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec Mme Hirson dans le cadre d'ateliers de NUTRITION (abroge et remplace la délibération 2025-35) Mme Guillon explique que suite à une erreur dans le titre il convenait de préciser que cette prestation s'adresse uniquement aux résidents de la Roseraie et non pas aux seniors de la Communauté de Communes.
<b>2025.46</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>	Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP Mme Guillon explique que le régime indemnitaire est composé de deux parties : IFSE qui est lié au poste de l'agent et versé annuellement en une seule fois et le CIA qui est une prime exceptionnelle versée ponctuellement en une ou deux fois. Mme Robert-Stock demande qui décide l'attribution des primes. Mme Guillon explique que suite aux évaluations du personnel ou en cas de changement de fonctions ou de grade le responsable ou l'agent peut en faire la demande qui sera examinée par la commission du personnel.
	Information sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 2 <sup>ème</sup> trimestre 2025 Mme Wacogne, Mr Kersebet-Vegeais et Mme Robert-Stock demandent pourquoi il y a un écart entre les montants accordés et les montants remis. Il est expliqué que certaines personnes ne viennent pas récupérer leurs aides dans les jours qui suivent l'accord et parfois ne viennent pas du tout. Il est précisé que les bénéficiaires sont responsabilisés et aidés dans la gestion de leur budget.
	<b>Fin de séance 15H15</b>

Pour extrait certifié conforme

**LA SECRETAIRE DE SEANCE**



Pour Madame la Présidente,  
par délégation,  
La Vice-Présidente  
Martine GUILLON

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune [WWW.trouville.fr](http://WWW.trouville.fr) le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

#### ANNEXE

**EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS**